

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 septembre 2020.

Date de la séance : 1 ^{er} octobre 2020 à 18h30
--

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absent avec procuration : 7

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.
--

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Damien BONJEAN procuration à M. José MAGALHAES - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sylvie PARIS procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.
--

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/10/01/004

OBJET : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Les créances irrécouvrables correspondent à des titres de recettes émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à terme par le comptable public.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...)
- Dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites,
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

L'admission en non-valeur est prononcée par l'assemblée délibérante et donne lieu à l'émission d'un mandat au compte 6541 «créances admises en non-valeur».

Présenté à la commission «finances», lors de sa séance du 21 septembre 2020, ce dossier a reçu un avis favorable.

L'Adjoint aux finances propose au Conseil Municipal de bien vouloir admettre en non-valeur **une somme totale 79,15 €** correspond aux dossiers ci -après :

Synthèse de la présentation en non-valeur	Années	Titres	Montant
Arrêtée à la date du 25/05/2020 pour un montant total de 79,15 €	2017	236 - 510	51,15 €
	2018	360 - 87	28 €

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.